

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 avril 2012

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2012-4-8-2

**Service consulté**

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :  
COLLÈGE LAZARE DE SCHWENDI À INGERSHEIM**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège Lazare de SCHWENDI à INGERSHEIM.

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège Lazare de SCHWENDI, par délibération du 3 novembre 2011, propose une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## ANNEXE

### LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE Lazare de SCHWENDI à INGERSHEIM

#### Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Bâtiment 8 - 2ème étage	7	130m <sup>2</sup>		Principal
2)	Bâtiment 8 - 2ème étage	5	105m <sup>2</sup>		Principal adjoint
3)	Bâtiment 8 - 2ème étage	4	85m <sup>2</sup>	Agent TOS	

#### Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Bâtiment 8 - 2ème étage	7	130m <sup>2</sup>		Principal	03/11/2011
2)	Bâtiment 8 - 2ème étage	5	105m <sup>2</sup>	Agent TOS		03/11/2011
3)	Bâtiment 8 - 2ème étage	4	85m <sup>2</sup>	Agent TOS		14/12/1989